



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée :

QUE :

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile qui sera tenue le lundi 9 juin 2025, à 19h00, au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile, les membres du conseil municipal auront à se prononcer sur les demandes de dérogations mineures ci-dessous énumérées :

Pour le lot 4 898 016, 6, rue Dollard. Cette demande a pour objet :

- D'autoriser l'agrandissement de la maison de 2.44 mètres de profond sur 7.43 mètres de largeur située à 3.50 mètres de la ligne arrière au lieu 7.5 mètres ;
- Le tout en vertu du règlement de zonage #07-2012, de la grille des spécifications section I, feuillet B4 ;

Pour le lot 4 897 689, 23, rue McCarthy. Cette demande a pour objet :

- D'autoriser l'agrandissement de la maison de 0.88 mètre de la ligne arrière au lieu 1.43 mètre ;
- Le tout en vertu du règlement de zonage #07-2012, article 21.52.1 ;
- D'autoriser la construction d'un patio à 1 mètre de la ligne arrière au lieu 1.5 mètre ;
- Le tout en vertu du règlement de zonage #07-2012, article 10.22.1 ;
- D'autoriser la construction d'une remise dans la cour avant au lieu que dans la cour latérale ou arrière ;
- Le tout en vertu du règlement de zonage #07-2012, article 7.22.5 ;

Pour le lot 4 897 317, 711, rang Sainte-Angélique. Cette demande a pour objet :

- D'autoriser l'ajout d'un garage annexé avec des pièces habitables à la maison à 3.1 mètres de la ligne latérale au lieu 4.5 mètres ;

- Le tout en vertu du règlement de zonage #07-2012, article 722.3;

Pour le lot 6 518 715, 120, rue Fiset. Cette demande a pour objet :

- D'autoriser une allée d'accès à une aire de stationnement à 5.70 mètres d'une intersection au lieu 10 mètres ;
- Le tout en vertu du règlement de zonage #07-2012, article 112.1;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 22 mai 2025.



Manon Jobin

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière par intérim